DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021.12.297

Modification du tableau des effectifs

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021	**DÉLIBÉRATION N° 2021.12.297**
RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur BIOJOUT
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

1. Direction des ressources

Communication Interne :

La mise en place d'une nouvelle organisation des services et les lignes directrices de gestion instituées dans la collectivité ont mis en évidence des enjeux forts en termes de décloisonnement des services, de cohésion, d'intégration des nouveaux arrivants, d'implication des agents, de développement d'un sentiment d'appartenance et de renforcement de la fonction managériale. Aussi, l'agglomération a décidé d'identifier un poste spécifiquement dédié à la communication interne positionné à l'interface des directions fonctionnelles et opérationnelles. La nouvelle organisation des services prévoit ainsi de rattacher la fonction communication interne auprès de la direction ressources à compter du 1er janvier 2022. La direction de la communication se concentrera ainsi sur la communication externe et l'enjeu institutionnel en collaboration plus étroite avec le marketing territorial.
Pour ce faire, il est proposé la création d'un poste de chargé de communication interne relevant de la catégorie B ou A.

Systèmes d'information :

Dans le cadre de la réorganisation de la DSI entamée en 2020, il est proposé la transformation d'un poste de gestionnaire système et réseau vacant à la suite d'une mobilité interne afin de créer un poste de responsable du service commun relevant du cadre d'emplois des ingénieurs.

2. Direction des services techniques

Déchets ménagers :

Afin de procéder à la nomination d'un fonctionnaire suite à la réussite à un concours, il est proposé à l'assemblée délibérante de créer le poste relevant du cadre d'emplois des techniciens. Cette création sera neutralisée par la suppression du poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise promu au terme de sa période obligatoire de stage probatoire.

Construction patrimoine :

Le service maintenance patrimoine doit faire face au développement de systèmes complexes nécessitant des relations étroites avec la direction des systèmes d'information (systèmes de gestion technique centralisé, centrales anti intrusion, centrale de contrôles d'accès, vidéo protection…). Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste d'agent spécialisé dans la gestion des systèmes intégrés dans le cadre d'emplois des techniciens.

Eau potable - assainissement :

Pour répondre à un souhait de mobilité interne, il convient de transformer le poste vacant du cadre d'emplois de technicien en un poste du cadre d'emplois d'adjoint technique.

Espaces publics :

A compter du 1er janvier 2022, le service maintenance voirie est transféré de la direction construction patrimoine vers la direction des espaces publics. Afin d'améliorer la qualité du service rendu, il est proposé de créer une régie mobilité, propreté urbaine, voirie. Dans ce cadre il serait créé deux postes d'adjoint technique et un complément à hauteur de 0.5 ETP du poste d'assistante administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Parallèlement, pour financer ces postes, il sera procédé à la suppression d'un poste relevant du cadre des techniciens vacant au sein de la direction transport mobilité et à la réduction correspondante des crédits affectés au paiement des interventions de prestataires sur la voirie.

3. Direction de la Proximité

Enfance Jeunesse : RAM / LAEP

Une éducatrice de jeunes enfants à temps non complet (17 h) a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2021, il est proposé de redéployer ce poste de la manière suivante :

- Création d'un poste à temps non complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (8h30) pour assurer les missions de seconde animatrice au RAM de Dignac, complété par les 4h du poste existant de seconde accueillante du lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) de Dignac. Le poste passerait ainsi à 12h30 hebdomadaires
- Création d'un poste à temps non complet relevant du cadre d'emplois des psychomotriciens en qualité de seconde animatrice au RAM de Roullet-Saint-Estèphe à 8h30 hebdomadaires.

Accueil de loisirs Sans hébergement (ALSH) ALVEOLE

L'ALSH fonctionne avec 3 EqTP permanents, 2 apprentis et des animateurs BAFA recrutés en contrats saisonniers et/ou occasionnels. Ces contrats temporaires correspondent au profil des diplômés de l'animation (étudiants, jeunes préférant des contrats courts et souples,…).
Cependant, le service constate une pénurie locale (et nationale) de ces publics et souhaite fidéliser les animateurs actuels et/ou attirer des salariés plus réguliers via des contrats plus attractifs et moins précaires.
Il est donc proposé la création de 4 postes permanents du cadre d'emplois d'adjoints d'animation (niveau BAFA ou équivalent) à 28 heures hebdomadaires annualisées.

Enfance Jeunesse : Multi accueil Les Poussins

Actuellement des contrats temporaires sont établis pour faire face à des remplacements ponctuels pour des absences courtes (maladie, formation, congés divers…), que ce soit pour les agents auprès des enfants, pour l'entretien des locaux ou les offices de réchauffage.
Ces remplacements étant limités à 12 mois sur une même période de 18 mois (article 3 1° de la loi du 26/01/1984), le multi accueil doit recomposer chaque année son pool, en proposant des contrats précaires offrant ni planning régulier ni un nombre d'heures garantis.
Afin d'y pallier et de fidéliser des agents remplaçants en leur proposant des postes plus attractifs, il est proposé de créer une brigade composée de 2 postes permanents d'agents polyvalents titulaires du CAP Petite Enfance à 28h hebdomadaires.

Cohésion sociale, Egalité femmes / hommes :

La volonté politique de considérer que toutes les politiques communautaires doivent désormais intégrer des enjeux de la cohésion sociale et territoriale s'est traduit par la création d'une direction « cohésion sociale et égalité femmes / hommes » au sein de la nouvelle direction générale adjointe Cohésion territoriale et appui aux communes.
Pour animer cette direction, il est proposé la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs.

Sous réserve de l'avis du comité technique,

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nb	Suppression	Nb
Direction des ressources – communication interne	Cadre d'emplois des rédacteurs, techniciens, animateurs ou attachés	1		
Direction des ressources systèmes d'information	Cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés	1	Cadre d'emplois des techniciens	1
Direction Services Techniques- Déchets ménagers	Cadre d'emplois des techniciens	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise*	1
Direction Services Techniques- Construction patrimoine	Cadre d'emplois des techniciens	1		
Direction Services Techniques- Eau/assainissement	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	Cadre d'emplois des techniciens	1
Direction Services Techniques- Espaces publics	Cadre d'emplois des adjoints techniques	2	Cadre d'emplois des techniciens (poste au BA transports)	1
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (17h30)	0,5
Direction Enfance jeunesse RAM-LAEP	Cadre d'emplois des éducateurs jeunes enfants (12h30)	1	Cadre d'emplois des éducateurs jeunes enfants (4h)	1
	Cadre d'emplois des psychomotriciens (8h30)	1	Cadre d'emplois des éducateurs jeunes enfants (17h)	1
Direction Enfance jeunesse- ALSH	Cadre d'emplois des adjoints d'animation (28h)	4	Diminution de l'enveloppe de crédits pour des contrats occasionnels et saisonniers	
Direction Enfance jeunesse- Multi accueil	Cadre d'emplois des adjoints techniques (28h)	2		
Direction cohésion sociale/égalité F&H	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs	1		

(*création neutralisée par la suppression du poste de l'agent au terme de la période obligatoire de stage probatoire).

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1er novembre 2021 pour les postes au sein du RAM et des LAEP et du 1er janvier 2022 pour les autres postes.

D'AUTORISER, faute de candidat fonctionnaire après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre d'emplois des :

- rédacteurs, techniciens, animateurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 638) ou attachés (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de communication interne,

- attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 1015) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de responsable du service commun systèmes et réseau.
- techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'agent spécialisé systèmes intégrés,
- éducateurs de jeunes enfants ou psychomotricien (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 761) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'animatrice RAM et LAEP
- adjoints d'animation (grille indiciaire allant de l'indice brut 354 à l'indice brut 558) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'animateurs ALSH,
- attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 1015) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de directeur de la cohésion sociale/égalité femmes-hommes,

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2021 et suivants.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (3 abstentions)
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le : **13 décembre 2021**	**Affiché le :** **13 décembre 2021**